

# Soins continus – Renseignements à l'intention du patient

Pour obtenir de l'information sur les soins continus, les patients peuvent composer le numéro sans frais **1-800-225-7225** entre 8 h 30 et 16 h 30, sept jours sur sept. Veuillez encourager vos patients à composer ce numéro pour en apprendre davantage sur les options qui sont à leur disposition.

## Les Services de soins continus incluent ce qui suit :

- Services aux personnes ayant besoin de soins, que ce soit à long ou à court terme
  - Soins à domicile (soins infirmiers, services de relève, soutien à domicile et soins palliatifs)
  - Soins de longue durée (foyers de soins infirmiers ou établissements de soins pour bénéficiaires internes)
  - Programme de prêt de lit
  - Programme de prestations au fournisseur de soins
  - Services d'oxygénothérapie à domicile
  - Programme de service d'alerte personnelle
  - Soins autogérés
  - Programme de soins de soutien
  - Équipement spécialisé pour les soins de longue durée
- Services de protection des adultes (protection des adultes vulnérables)
  - Protection des personnes recevant des soins
  - Services de relève de longue durée

## Est-ce que les soins à domicile constituent la meilleure option?

Les gens peuvent penser qu'ils sont prêts pour un foyer de soins infirmiers, mais une évaluation peut révéler que des soins à domicile ou d'autres services de soutien en milieu communautaire peuvent mieux répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille. La plupart des gens préfèrent demeurer chez eux en recevant les services appropriés, au sein de la collectivité qui les appuie.

## Que dois-je faire si je crois qu'il est temps qu'un membre de ma famille soit admis à un foyer de soins infirmiers?

Votre médecin ou vous-même pouvez composer le **1-800-225-7225** pour initier le processus de placement, mais n'oubliez pas qu'une personne peut seulement être admise à foyer de soins si une évaluation détermine que cette personne a besoin d'un tel niveau de soins. Les soins à domicile ou l'un de nos autres programmes énumérés ci-dessus pourraient répondre à leurs besoins.



### Qui effectue l'évaluation pour déterminer si une personne a besoin de soins de longue durée?

Un coordonnateur de soins de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse évalue chaque client pour déterminer le niveau de soins requis. Il recueillera également les renseignements nécessaires pour entamer le processus d'évaluation financière pour déterminer les coûts liés à l'admission dans un foyer de soins infirmiers.

### Est-ce que je dois communiquer avec plusieurs foyers de soins infirmiers?

Non, il suffit de composer le **1-800-225-7225**. Pour les gens dont l'évaluation a déterminé qu'un placement en foyer de soins infirmiers est nécessaire, il existe une liste d'attente coordonnée pour tous les foyers de soins infirmiers autorisés de la province. Une personne est placée sur la liste selon la date à laquelle il a été officiellement confirmé qu'elle a besoin de soins de longue durée. La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse coordonne la liste d'attente en ordre chronologique, selon cette date. On recommande que la personne qui a besoin de soins ou son mandataire visite et choisit un ou deux foyers de soins préférés, et que cette information soit fournie au coordonnateur de soins.

Pour en apprendre davantage et pour fixer un rendez-vous avec un coordonnateur de soins, communiquez avec les Services de soins continus au numéro sans frais **1-800-225-7225** ou consultez le site Web du ministère de la Santé et du Mieux-être à l'adresse **[novascotia.ca/dhw/ccs](http://novascotia.ca/dhw/ccs)** (en anglais seulement).